

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Christine BURKI

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON

Absents : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, D. SIMONEAU pouvoir C. MASCAGNI, Z. DA CONCEICAO.

Date de convocation du conseil municipal : 02/12/2025

Délibération N° 2025-12-03 : Annemasse Agglo – Adoption des modifications à la charte et au règlement intérieur du réseau Intermede

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves Beucher, conseiller municipal délégué à la communication

La charte du réseau Intermede prévoit que sa pertinence soit revue en comité d'exploitation tous les ans au moment du bilan d'évaluation du réseau. Toute modification de son contenu doit faire l'objet d'un avenant qui doit être validé par les parties prenantes avant son adoption.

Après six ans d'activité, des ajustements à la charte et au règlement intérieur du réseau sont nécessaires.

Concernant le règlement intérieur, il s'agit principalement :

- de mettre à jour la liste des conditions de prêt ;
- de modifier la hiérarchie des avis et relances envoyés en cas de retard ;
- de préciser les modalités afférentes aux limitations du droit d'usage en cas de manquement au règlement.

Pour la charte, les modifications concernent l'ajout des clauses, notamment concernant la gestion des pilons, des clarifications ainsi que des mises à jour de temporalité et terminologie.

Il est également proposé de modifier la grille des tarifs forfaitaires, applicable en cas d'absence de restitution ou de détérioration importante de tout ou partie d'un document.

Ces modifications, proposées par les agents des bibliothèques et les membres du comité d'exploitation d'Intermede, doivent être approuvées par Annemasse Agglo et votées par toutes les communes et l'association gestionnaire de la bibliothèque de Juvigny avant d'entrer en vigueur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve les modifications à la charte et au règlement intérieur du Réseau ;
- Approuve la modification de la grille des tarifs du Réseau

Ainsi fait et délibéré en séance

La Secrétaire de Séance,
Christine BURKI



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

